

# SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2020

\*\*\*\*\*

Présents : Didier Chassain, Michelle Raye, Sophie Boudier, Séverine Boudieu, Jean Douce, Brigitte Fayet, Hervé Poix,  
Absents : Alain Olagnon, Jean Roux

*La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire.*

## A DEBATTRE

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION du 2 Décembre 2019 et de la réunion extraordinaire du 11 Décembre 2019: comme à chaque fois, un exemplaire du compte-rendu de ces dernières réunions a été envoyé à chaque conseiller municipal. Aucune observation n'a été formulée. **Le compte-rendu de ces deux dernières réunions est approuvé à l'unanimité.**

RPI : (Regroupement Pédagogique Intercommunal) :

1°) ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (OTS) : Mr le Maire explique que l'OTS voté en 2017 était valable pour 3 ans et qu'il faut délibérer pour une nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée de Septembre 2020. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS de conserver cette organisation dérogatoire (semaine de 4 jours) a la rentrée scolaire 2020.**

2°) TAP : Mr le Maire propose d'engager une réflexion sur les Temps d'Activités Périscolaires qui pourraient avoir lieu le mercredi après-midi avec une fréquence à définir. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS d'effectuer un sondage auprès des parents pour voir le nombre d'enfants intéressés.**

STAGE DE LISA NEVERS à l'ECOLE : Mr le Maire rappelle que Lisa effectue un stage d'ATSEM à l'école de MONS pour une durée de 15 jours. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS de lui offrir une carte cadeau de 50 €.**

**ADHESION 2020 A L'ADIT : (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que si la commune souhaite un accompagnement du Conseil Départemental via l'ADIT pour recruter un maître d'œuvre en vue de travaux à la station d'épuration, il convient d'adhérer à ce service moyennant une cotisation de 5 €/hab. Cette adhésion donne droit à tout un panel d'offres.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, et A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, décide d'adhérer à l'ADIT pour assurer ce service a compter du 01/01/2020.**

**ECLAIRAGE PUBLIC** : Mr le Maire informe le Conseil que les lanternes équipées en mercure ne peuvent plus être dépannées, les éléments qui les composent ne se fabriquant plus. Il faut donc se rapprocher du SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz) afin de demander un devis pour les remplacer. Il précise

\* qu'il serait nécessaire de remplacer une comète obsolète sur un poteau au Brest et d'installer une nouvelle comète sur la RD 55 après le carrefour de Bonnat en direction de Maringues.

\* qu'il serait bon également de faire dépendre toutes les illuminations de Noël complètement désuètes sur toute la commune, et de racheter des guirlandes pour mettre dans les arbres.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le CONSEIL MUNICIPAL décide de demander un devis au SIEG pour chiffrer ces travaux.**

**CONFECTION DES REPAS DE LA CANTINE PAR LE NOUVEAU GERANT DU**

**RESTAURANT** : Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Jean-Baptiste PIOLET, nouveau gérant du restaurant l'Alambic a emménagé dans les locaux début janvier 2020. Il rappelle que celui-ci s'est engagé à assurer les repas de la cantine scolaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :**

\* de lui confier la préparation des repas de la cantine à compter du 03/02/2020.

\* de ne pas modifier, avec son accord, le prix du repas qui reste fixe à 3.80 € (prix établi au 01/09/2017).

**Le Conseil décide de faire un mot aux parents pour les avertir de ce changement et de faire signer la Charte de qualité à Mr Piolet.**

**CHARPENET : mise à disposition d'une zone humide dans Charpenet suite à la**

**délibération du 02/11/2016** : Mr le Maire explique que la forme juridique de cette mise à disposition passe par un bail emphytéotique entre la Commune de Mons propriétaire du terrain et la Communauté de Communes Plaine Limagne, locataire. Il présente le bail à l'ensemble du Conseil. Il s'agit de fournir à la Communauté de Communes une zone humide en compensation de la zone humide qu'elle détruit en créant la Zone d'Activités de Lhérot. Les travaux envisagés en 2016 restent les mêmes : suppression d'un fossé de drainage, création de prairie, de mares, ....Mr le Maire et Vice-Président de Plaine Limagne précise

qu'il a fait rajouter sur le bail : « tous travaux d'aménagements envisagés par le preneur devra recueillir l'agrément du bailleur ».

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS d'approuver ce bail emphytéotique.**

**TRESORERIE DE LUZILLAT** : Mr le Maire explique que l'Etat envisage de fermer les trésoreries en milieu rural dont celle de Luzillat. Les communes auraient pour les aider dans leur budget et leur comptabilité un CLD (Conseiller aux Décideurs Locaux) et les particuliers pourraient rencontrer un agent des Finances sur rendez-vous dans une mairie du territoire. Il précise qu'une quatrième réunion aura bientôt lieu à la Communauté de Communes avec le Directeur Départemental des Finances Publiques qui devrait préciser ces propositions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, de voter une motion pour le maintien des services publics, dont le maintien de la Trésorerie de Luzillat, avec un nombre d'agents suffisant pour y assurer un service de qualité.**

## INFORMATIONS

**EMPLOYES COMMUNAUX** : concernant le dossier d'un agent pour qui le Conseil Municipal avait demandé la suppression de son poste de 19h pour créer un poste de 15h, suite à une diminution de son volume de travail du fait du retour en semaine de 4 jours (délibération du 3 Juillet 2019), Mr le Maire informe le Conseil de la décision du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 20 Décembre 2019 : les représentants des élus ont rendu un avis favorable, les représentants du personnel, un avis défavorable, sans aucune explication. Mr le Maire rappelle que ce n'est qu'un avis, le Conseil Municipal étant souverain de sa décision.

**REPAS DES ANCIENS** : 61 personnes sont inscrites donc rendez-vous samedi à 17 heures pour la préparation de la salle. Michelle s'occupe des cadeaux pour le doyen et la doyenne.

**DEGRADATIONS** : Mr le Maire informe son Conseil qu'il a prévenu Orange du vol des 30 cyprès qui masquaient le fond de l'antenne à côté du cimetière. De même, il explique que les gendarmes se sont rendus sur place pour constater la dégradation de la remorque que des individus se sont amusés à pousser dans la pente sous le parking du cimetière, la même nuit où a été incendiée une voiture stationnée à Tavagnat.

**CANALISATION BOUCHEE AU BREST** : Mr le Maire informe qu'il a dû faire intervenir la SEMERAP le 19/12/19 pour une canalisation bouchée rue du Brest,

**TELETHON DE DECEMBRE** : Michelle annonce qu'un don de 1605 € a été fait à l'AFM, recette de la manifestation du 7 Décembre dernier

*Ont signé les membres présents*